



## RAPPEL MODALITES D'INSCRIPTION

**Les inscriptions sont périodiques et non automatiques !**

**Comme stipulé dans le règlement intérieur les demandes d'inscription seront prises dans la limite des places disponibles !**

Ce n'est pas parce que votre (vos) enfant (s) fréquente (ent) le centre de loisirs régulièrement qu'il est (sont) prioritaire (s), ou inscrit (s) d'office.

Il est de la responsabilité des représentants légaux de penser à renouveler les inscriptions pendant les périodes d'ouverture de celles-ci.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- **Pour les communes partenaires et enfants scolarisés dans celles-ci (Marcellaz-Albanais, Etercy, Hauteville sur fier et Vallières sur fier) :**
  - Les mairies vous envoient par mail via le logiciel 3D ouest nos programmes avec les dates d'inscriptions
  - Vous pouvez vous rendre régulièrement sur les sites respectifs de vos communes où les programmes sont mis en ligne régulièrement
  - Etre vigilant sur l'affichage mis en place lorsque vous venez récupérer vos enfants au centre de loisirs.
  
- **Pour les communes extérieurs :**
  - Vous devez vous rendre régulièrement sur le site de la mairie de Marcellaz-Albanais (ou celui d'une autre commune partenaire) afin de pouvoir consulter les programmes mis en ligne régulièrement
  - Etre vigilant sur l'affichage mis en place lorsque vous venez récupérer vos enfants au centre de loisirs.

Ces modalités sont valables pour toutes les prestations du centre de loisirs (mercredis et vacances scolaire).

**Périodes des mercredis :**

- 1<sup>ère</sup> période :
  - Du 1<sup>er</sup> mercredi après la rentrée scolaire au dernier mercredi avant les vacances d'octobre (du 06/09 au 18/10/23) *selon calendrier actuel*
    - Ouverture des inscriptions le 19/06 pour les communes partenaires et ouvert à tous le 04/07
  
- 2<sup>ème</sup> période :
  - Du mercredi après la rentrée des vacances d'octobre au mercredi avant les vacances de Noël (du 08/11 au 20/12/23) *selon calendrier actuel*
    - Ouverture des inscriptions le 3/10 pour les communes partenaires et ouvert à tous le 12/10
  
- 3<sup>ème</sup> période :
  - Du mercredi après la rentrée des vacances de Noël au mercredi avant les vacances de février (du 10/01 au 14/02/24) *selon calendrier actuel*

**CAP LOISIRS : Siège à la Mairie de Marcellaz-Albanais (service jeunesse)**

**33 place de l'Albanais 74150 Marcellaz-Albanais**

**☎ : 04.50.19.88.14 - 📞 : 06.17.34.28.28**

**✉ : [infosparents.caploisirs@fol74.org](mailto:infosparents.caploisirs@fol74.org)**

- Ouverture des inscriptions le 23/11 pour les communes partenaires et ouvert à tous le 07/12
- 4<sup>ème</sup> période :
  - Du mercredi après la rentrée des vacances de février au mercredi avant les vacances d'avril (6/03 au 10/04/24) *selon calendrier actuel*
    - Ouverture des inscriptions le 11/01 pour les communes partenaires et ouvert à tous le 18/01
- 5<sup>ème</sup> période :
  - Du mercredi après la rentrée des vacances d'avril au dernier mercredi avant les grandes vacances de juillet (du 15/05 au 03/07/24) *selon calendrier actuel*
    - Ouverture des inscriptions le 28/03 pour les communes partenaires et ouvert à tous le 04/04

### **Périodes des vacances :**

- Vacances d'octobre 2023
  - Du 23/10 au 3/11/2023
    - Ouverture des inscriptions le 26/09/23 pour les communes partenaires, ouvert à tous à partir du 3/10/23, fermeture le 12/10/23
- Vacances de Février 2024
  - Du 19/02/24 au 01/03/2024
    - Ouverture des inscriptions le 23/01/24 pour les communes partenaires, ouvert à tous le 01/02/24 et fermeture le 8/02/24
- Vacances d'avril 2024
  - Du 15/04/24 au 26/04/24
    - Ouverture des inscriptions le 14/03/24 pour les communes partenaires, ouvert à tous le 21/03/24 et fermeture le 4/04/24
- Vacances d'été 2024 (sous réserve de validation)
  - Du 08/07 au 12/07
  - Du 15/07 au 19/07
  - Du 22/07 au 26/07
  - Du 26/08 au 29/08
    - Ouverture des inscriptions le 23/05/24 pour les communes partenaires, ouvert à tous le 06/06/24, fermeture le 21/06/24

Pour toutes absences une copie de l'ordonnance médicale sera suffisante comme justificatif pour bénéficier d'un avoir.

Les dossiers d'inscription sont valables le temps de l'année scolaire, de septembre à fin août de l'année suivante.

A chaque rentrée les documents sont archivés donc vous seront redemandés (tout comme les dossier scolaire).

Pour toutes autres questions veuillez-vous référer au règlement intérieur.